



FICHE D'INFORMATION

Quelles aides et solutions pour les personnes âgées en perte d'autonomie ?

Sur le portail internet pour-les-personnes-agees.gouv.fr vous trouverez toutes les informations utiles pour faire face à une situation de perte d'autonomie liée à l'âge et notamment comment maintenir la personne âgée à domicile, ou lui trouver un hébergement collectif.

Ce portail d'information proposé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) donne accès à un comparateur en ligne des prix et des restes à charge dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et à un annuaire des établissements, des accueils de jour et des services d'aide et de soins à domicile.

Ce portail propose de nombreuses thématiques sur :

- vivre à domicile (aménager son domicile, changer de logement, partager son logement, s'équiper du matériel nécessaire, être soigné à domicile, être aidé à domicile, vivre à domicile avec la maladie d'Alzheimer ou la maladie de Parkinson par exemple...);
- vivre ailleurs temporairement (hébergement temporaire dans un établissement d'hébergement ou chez des accueillants familiaux voire hébergement chez un proche);
- choisir un hébergement (dans un logement indépendant, dans un établissement médicalisé, dans une maison de retraite ou une résidence pour personnes âgées, en accueil familial);
- bénéficier d'aides (allocation personnalisée d'autonomie, aides à domicile, aides en résidence autonomie, aides en hébergement temporaire, aides en accueil de jour...);
- exercer ses droits (en cas de discrimination ou de maltraitance, en tant qu'utilisateur d'un service à domicile, à l'hôpital...);
- aider un proche (trouver du soutien, avoir du temps libre, être rémunéré pour l'aide apportée à son proche, accompagner la fin de vie, après le décès...);
- savoir à qui s'adresser (formulaires et services en ligne, points d'information de proximité, professionnels de l'aide et du soin, associations, caisses de retraite).